



Ajournement à deux ans Naturalisation française

Par **sou93**, le **24/06/2011 à 13:23**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de naturalisation au sein de la sous-préfecture de Saint Denis en Novembre 2010.

Le 15 Avril 2011 j'ai reçu une lettre de la préfecture en lettre recommandée en me disant que ma demande de naturalisation a été ajournée à deux ans car je n'avais pas en France d'activité professionnelle et que j'ai le droit de faire un recours dans un délai de deux mois. Sachant que je viens de terminer mes études et j'ai une carte de séjour de 10 ans et mes parents aussi.

J'ai envoyé le recours le 04 Juin 2011 avec les papiers nécessaires une fiche de paie contrat de travail ainsi que l'attestation d'employeur car aujourd'hui, je suis salarié en qualité de Secrétaire Commerciale en CDI avec un salaire égale au smic.

J'ai appelé Reze ce matin une dame m'avait dit que mon recours est enregistré qui faudra attendre au moins quatre mois car ils sont entrain d'ouvrir uniquement les recours du mois de février et une autre personne m'a répondu par e-mail

Madame,

Votre recours est en cours d'enregistrement.

Un accusé de réception vous sera adressé dans les jours prochains. Vous devez vous en tenir aux termes de ce courrier et considérer qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, votre recours aura été rejeté.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Est-ce que vous étiez dans la même situation que moi?

Est-ce que à votre avis je peux l'avoir d'après ma situation?

J'aimerais que vous me donniez votre avis

Merci de me donner suite à ma demande de renseignements.